



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

**DECISION RELATIVE A LA CESSION DE PARCELLES  
AU PROFIT DE LA SOCIETE DEKRA FONCIER DANS LE CADRE DE LA  
COMMERCIALISATION DU PARC D'ACTIVITES ATLANTISUD**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne,**

VU la délibération du Comité Syndical n° 1 en date du 20 septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat Mixte,

VU la convention publique d'Aménagement du Parc d'Activités Atlantisud conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL), ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013, 6 janvier 2022 et 27 juin 2025,

VU l'avis favorable rendu le 2 octobre 2023 par le Comité de sélection en charge de la commercialisation des lots de la ZAC Atlantisud,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article modifié 3.2 de ladite convention publique d'aménagement, les opérations de cessions de terrains, quelles que soient les modalités de la cession ou de la mise à disposition sont déléguées, en lieu et place du Comité Syndical, au Président du Syndicat Mixte en exercice,

CONSIDERANT que la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du parc d'activités Atlantisud, a sollicité l'accord du Syndicat Mixte sur le projet de cession de deux parcelles au profit de la société DEKRA FONCIER,

**DECIDE :**

**Article unique :**

- d'autoriser la SATEL à signer l'acte de vente en la forme authentique au profit de la société DEKRA FONCIER, dont le siège est situé Immeuble La Boursidière Porte H - rue de La Boursidière à LE PLESSIS ROBINSON (92350), selon les caractéristiques suivantes :

- Cession de deux parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AR n° 140 et 152 d'une superficie totale d'environ 7 457 m<sup>2</sup>
- Acquisition foncière en vue de la construction d'un centre de contrôle technique poids lourds (exploité par DEKRA - AUTO BILAN France) et d'un centre de contrôle chronotachygraphe (exploité par DEKRA - France Etudes Solutions)
- Prix : 45,00 € HT/m<sup>2</sup>

Fait à Mont-de-Marsan, le **27 OCT. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON